



Flash d'information proposé par le Syndicat des Techniciens de Paris - UCP
Flash d'information proposé par le Syndicat des Techniciens de Paris - UCP

INFO TSAP

Spécial CAP et Elections professionnelles

*Du concret, de l'action et des résultats pour tous les Techniciens
Seul syndicat toujours présent dans les instances pour la défense des intérêts de tous les TSAP*

Juillet 2019 – 35^{ème} année

UCP-STP

2bis square G. Lesage
75012 Paris

Email : stp.ucp@paris.fr

<http://stechparis.free.fr/>

SOMMAIRE :

1. Élections professionnelles de décembre 2018
2. Réforme de l'examen pro pour l'accès en catégorie A dans le corps des IAAP
3. Nomination à l'emploi fonctionnel de CE
4. Nomination dans le corps des IAAP
5. Grille indiciaire 2019 des TSAP

Permanence syndicale :

Gloria BARBEDETTE

Conseil d'administration :

Le Bureau

Alain BORDE : Président
Laetitia ROTTIER : Vice-Présidente
Benoît DUMONT : Secrétaire
Christophe LECOUSTRE: Secr. Adj.
Alain GORGET : Trésorier
Frédéric CONORT : Trésorier Adjoint

Autres membres

Fazia ADKHIS
Asmina AKTOUF
Dominique CASTRONOVO
Cécile COULMANCE
Martinho DA SILVA
Cléo DEBIOSSAT
Sébastien LAMBEAUX
Alexis MARCEAU
Alexandra PIZZALI
Tahar SADLI
Nathalie SORIMOUTOU
Martine VENIAT

Le 6 décembre dernier les élections professionnelles se sont déroulées à la Ville de Paris afin de renouveler les représentants du personnel dans les différentes instances (CAP, CT de Directions et CT Central notamment). Malgré un mode de scrutin différent des dernières élections 4 ans auparavant (seul le vote par correspondance était possible cette année), le Syndicat des Techniciens de Paris (STP-UCP) a de nouveau été placé en tête à la CAP n°37 des TSAP avec 50% des suffrages exprimés.

Ainsi sur les 12 représentant(e)s élu(e)s de la CAP, le STP conserve la majorité des sièges (8 au total) et est présent de nouveau dans l'ensemble des 3 grades du corps (TS / TSP et TSC).

Le Président du STP, Alain BORDE, les membres de la CAP ainsi que l'ensemble du Conseil d'Administration vous remercie pour la confiance que vous leur avez renouvelée une nouvelle fois lors de ces élections. Votre soutien permettra de peser dans les discussions avec la DRH ainsi que les différents SRH des directions de la Ville et des établissements publics rattachés.

Nous profitons de ce bulletin d'information pour corriger une déclaration de la CGT indiquant que nous n'étions pas présents lors de la CAP de Mars dernier. Nous tenons à rassurer l'ensemble des TS, car non seulement le STP était bel et bien présent lors de cette CAP mais en plus comme à son habitude, des représentants UCP-STP des 3 grades siégeaient car pour nous, il a toujours été primordial de défendre l'intérêt collectif et individuel des TSAP lors de ces instances depuis plus de 30 ans maintenant.

Notons simplement qu'à la dernière CAP de mai, qui concernait des nominations d'agents dans l'emploi fonctionnel de Chef d'Exploitation (CE), l'élu de la CGT ainsi que son suppléant n'ont pas siégé...

Bonne lecture.

1. Élections professionnelles de décembre 2018 :

Nous vous présentons dans le tableau ci-dessous les nouveaux représentants UCP-STP élus à la CAP n°37 des Techniciens Supérieurs d'Administrations Parisiennes (TSAP)

Grade	Titulaire	Suppléant(e)
TSC	Alain BORDE	Alain GORGET
TSP	Laetitia ROTTIER	Camille BAILLY
TS	Tahar SADLI	Charles LELLOUCHE
	Virginie ENKEL	Benjamin GAUTHIER

2. Réforme de l'examen pro pour l'accès en catégorie A dans le corps des Ingénieurs Architectes d'Administrations Parisiennes

En 2020 les épreuves (écrites et orales) de l'examen professionnel pour l'accès au corps en catégorie A des Ingénieurs Architectes d'Administrations Parisiennes (IAAP) seront réformées. Cela fait suite à la fusion des différents corps techniques de catégorie A (Ingénieurs des Travaux, Ingénieurs Economistes, Ingénieurs Hydrologues et Hygiénistes, ainsi que des architectes) intégrés dans un nouveau corps intitulé IAAP.

Dans ce cadre-là les représentants des corps concernés par cette réforme élus dans différentes CAP, ont été conviés à assister à une réunion à la DRH début mars. Le STP était naturellement présent pour discuter de ce projet de refonte des épreuves actuelles impactant fortement le corps des TSAP puisque cet examen professionnel représente l'un des rares débouchés en catégorie A pour les TS.

Il est surprenant qu'à une réunion aussi importante pour l'avenir des TSAP, ni les représentants de la CGT, ni ceux de l'UNSA n'aient été présents. Ainsi seul le STP a pu défendre l'intérêt des TS ce jour-là en trouvant tout d'abord surprenant qu'il n'ait pas été associé en amont aux réflexions menées sur la question dans des groupes de travail uniquement constitué d'agent(e)s de catégorie A. Ensuite le STP a rappelé que les corps des TS et des Ingénieurs à la Ville de Paris étaient tous les deux en homologie avec ceux du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) et que cet examen professionnel au niveau de la Fonction Publique d'Etat avait déjà été réformé depuis 2011 et que les réflexions sur les futures épreuves à la Ville de Paris n'en tenaient pas du tout compte puisque les épreuves écrites proposées étaient totalement différentes de celles du MTES.

Nos arguments ont été entendus car l'administration a convié le STP à une réunion de travail quelques semaines plus tard afin de trouver un consensus sur ce projet. Cela s'est traduit par une délibération présentée au Conseil de Paris de juin 2019 que vous pouvez consulter sur le site internet du STP <http://stechparis.free.fr/2019DRH31.pdf>.

Ainsi à compter de 2020, l'examen professionnel comportera toujours 2 épreuves écrites d'admissibilité et un oral pour l'admission mais les 2 épreuves écrites actuelles (note de synthèse de 4h et épreuve technique de 8h) seront supprimées et remplacées par 2 épreuves écrites techniques

(une de connaissances générales et l'autre de connaissances spécialisées) de 4h00 chacune et de même coefficient.

Pour l'épreuve technique spécialisée, les candidats, auront la possibilité de s'inscrire dans l'une des 6 options proposées suivantes :

- Aménagement paysager
- Bâtiment et urbanisme
- Génie urbain
- Santé publique et environnement
- Santé et sécurité au travail
- Systèmes d'information et numériques

L'épreuve orale pour sa part sera inchangée avec une durée de 40 minutes, de même que les conditions pour concourir (8 années de service effectif en catégorie B au 1^{er} janvier de l'année de l'examen pro).

3. Nomination dans l'emploi fonctionnel de CE (filiale technique) :

Ont été nommés Chef d'Exploitation à la CAP n°37 des TSAP du 28 mai 2019 :

- Claire ALEXANDRE (DEVE)
- Emmanuel BLANC (DVD)
- Jean-Manuel BLANCO (DSIN)
- Marie-Françoise BRETON (DU)
- Jean-Pierre BUCHY (DPE)
- Stéphane CICCARELLI (DVD)
- Mounir GAHBICHE (DCPA)
- Evelyne LE PETIT (DASES)
- Nathalie MAYER LAFRANCE (DCPA)
- Sophie OLLIVIER (DVD)

Le STP leur adresse toutes ses félicitations pour cette promotion à l'emploi fonctionnel de Chef d'Exploitation et rappelle à cette occasion à celles et ceux qui souhaiteraient accéder à cet emploi qu'un certain nombre de postes vacants dans la filiale technique sont actuellement en ligne sur l'intranet.

Pour les agents ayant été retenus sur un des postes de CE depuis le 28 mai, une prochaine CAP de nominations de CE est prévue dans le dernier trimestre.

4. Nomination en catégorie A dans le corps des IAAP (Ingénieurs Architectes d'Administrations Parisiennes) :

Ont été nommés Ingénieurs Architectes d'Administrations Parisiennes à la CAP n°05 des IAAP du 28 mai 2019 :

- Olivier BOUDROT (DPE)
- Christophe CUTINI (DEVE)
- Eric DUPOUY (DSIN)
- Olivier MARTY (DFPE)
- Alexandra PIZZALI (DAC)
- Eric ROUSSEAU (DVD)
- Thierry SERRE (DU)

Le STP leur adresse toutes ses félicitations pour leur promotion en catégorie A,

5. Grille indiciaire 2019 des TSAP :

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2019 la dernière phase d'application du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) a fait évoluer les grilles indiciaires des TSAP.

Cette dernière étape qui aurait dû s'appliquer au 1^{er} janvier 2018 a été reportée d'une année suite à une décision du gouvernement actuel pour des raisons budgétaires, ce que le STP ne peut que déplorer.

Notons que le gain indiciaire est minime et que le taux de cotisation pour les retraites (CNRACL) continue d'augmenter (10,83% contre 10.56% en 2018).

Salaires en euros							
Grade	Echelon	Durée Moyenne	Indice Brut	Indice Net	Salaire Brut		
CHEF D'EXPLOITATION CE	7	/	812	666	3120,89	RA : coeff 20	
	6	2 ans	756	624	2924,08		
	5	2 ans	705	585	2741,32		
		4	2 ans	669	558	2614,80	
		3	2 ans	615	516	2417,99	
		2	2 ans	569	481	2253,98	
		1	1 an	523	448	2099,34	
TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF TSC	11	/	707	587	2750,70	RA : coeff 18	
	10	3 ans	684	569	2666,35		
	9	3 ans	660	551	2582,00		
		8	3 ans	638	534	2502,34	
		7	3 ans	604	508	2380,50	
		6	3 ans	573	484	2268,04	
		5	2 ans	547	465	2179,00	
		4	2 ans	513	441	2066,54	
		3	2 ans	484	419	1963,44	
		2	2 ans	461	404	1893,15	
		1	1 an	446	392	1836,92	
TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL TSP	13	/	638	534	2502,34	RA : coeff 16	
	12	4 ans	599	504	2361,76		
	11	3 ans	567	480	2249,29		
		10	3 ans	542	461	2160,26	
		9	3 ans	528	452	2118,08	
		8	3 ans	506	436	2043,11	
		7	2 ans	480	416	1949,39	
		6	2 ans	458	401	1879,10	
		5	2 ans	444	390	1827,55	
		4	2 ans	429	379	1776,00	
		3	2 ans	415	369	1729,14	
		2	2 ans	399	362	1696,34	
		1	2 ans	389	356	1668,22	
TECHNICIEN SUPERIEUR TS	13	/	597	503	2357,07	RA : coeff 12	
	12	4 ans	563	477	2235,23		
	11	3 ans	538	457	2141,51		
		10	3 ans	513	441	2066,54	
		9	3 ans	500	431	2019,68	
		8	3 ans	478	415	1944,70	
		7	2 ans	452	396	1855,67	
		6	2 ans	431	381	1785,38	
		5	2 ans	415	369	1729,14	
		4	2 ans	397	361	1691,66	
		3	2 ans	388	355	1663,54	
		2	2 ans	379	349	1635,42	
		1	2 ans	372	343	1607,31	

Consulter les précédents Flash Info TS http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=606
Retrouver l'actualité du STP et les rubriques consacrées aux techniciens supérieurs

Sur intranet : http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=23 **Sur internet :** <http://stechparis.free.fr/>
Vous pourrez recevoir notre flash d'information **l'INFO TS** en vous inscrivant depuis la rubrique **S'abonner aux lettres d'infos de l'UCP** sur intranet http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=765
Renseigner votre adresse Email et cocher Flash – CAP 41, puis cliquer sur Subscribe.



Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion

La cotisation annuelle est de 25 euros pour 2019

Le chèque à l'ordre du **S.T.P. : C.C.P. 19 333 85 L Paris**, accompagné du présent bulletin rempli, sont à adresser au
Syndicat des Techniciens de Paris – 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris

Nom : Direction :
Prénom : Nom du service :
Date de naissance : Adresse service:.....
Grade : TS / TSP / TSC / CE
Spécialité : Code postal : Ville :
N°SOI:
Téléphone : E-mail :

(1) - Je déclare adhérer au **S.T.P.** Paris, le Signature
(2) - Je déclare renouveler mon adhésion au **S.T.P.**
(3) - Je déclare verser un don au **S.T.P.** () - Rayer la mention inutile

Un justificatif vous sera adressé en retour, début 2020 pour obtenir une déduction fiscale de 66%